

Suite à la délibération du conseil d'administration de l'OGECE, vous trouverez ci-dessous les différents tarifs applicables pour l'année 2025/2026

Contribution des familles

Vous pouvez choisir 2 niveaux de contribution selon l'aide que vous souhaitez apporter à l'école de vos enfants. Le tarif « **solidarité** » **permet d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves.**

Le tarif comprend les cotisations diocésaines et l'assurance scolaire « individuelle accident » de groupe.

Si vous souhaitez le paiement annuel, payable à la rentrée de septembre, nous pouvons vous accorder une remise de 2% (* les prix indiqués dans le tableau ci-dessous tiennent compte de cette remise).

Le paiement par prélèvement bancaire est privilégié et évite les frais de rappel.

Pour	Standard		Solidarité	
	Paiement MENSUEL	Paiement ANNUEL *	Paiement MENSUEL	Paiement ANNUEL *
1 enfant scolarisé	45,50 €	445,90 €	59,20 €	580,20 €
2 enfants scolarisés	78,60 €	770,30 €	102,20 €	1001,60 €
3 enfants ou plus scolarisés	103,40 €	1 013,30 €	134,40 €	1 317,10 €

*** La remise de 2 % accordé pour le paiement annuel est comptabilisée dans ce montant**

Important : Nous renouvelons le principe du dépôt d'un chèque de caution de 200 euros à l'inscription (non encaissé). Dans le cas d'un retard de paiement des sommes dues à l'école, ce chèque sera encaissé après un premier rappel. Ce chèque vous sera restitué en fin d'année quand votre compte est soldé.

Cotisation A.P.E.L.*

Cette cotisation est facturée pour **l'ensemble de la famille en début d'année** pour un montant de: **20euros**

Restauration- Goûters collectifs.

Seul les repas pris à l'école sont facturés.

Pour les **goûters en maternelle**, le conseil d'administration et la direction maintiennent pour des raisons d'équilibre alimentaire le goûter collectif obligatoire (facturé mensuellement).

	Repas du midi	Goûter collectif
Site Jeanne d'Arc	4,70€	8€ / mois
Site Saint Joseph	4.80€	Non concerné

Participation à l'étude surveillée / Garderie

La garderie du matin n'est pas facturée.

		De 16h45 à 17h30	De 17h30 à 18h30
Garderie *	Site Jeanne d'Arc	2 euros par jour et par enfant	2 euros par jour et par enfant
Etude surveillée	Site Saint Joseph		

* Pour les enfants de moins de 6 ans, les frais de garde sont déductibles des impôts.

Fournitures scolaires et atelier théâtre

Toutes sections de maternelles	37 € par enfant
Elémentaires (du CP au CM2)	45 € par enfant
Ateliers théâtre (de nov à mai) du CE1 au CM2	5€ par mois

Note : L'A.P.E.L. est l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre qui s'investit pour toutes les familles de l'école. Elle anime et finance des projets pour tous les élèves. Elle est à l'écoute de ses adhérents. L'adhésion est cependant facultative. Si vous ne souhaitez pas soutenir l'A.P.E.L., veuillez le signaler au moment de votre inscription.

Marie LAPLACE (Présidente OGECE) Véronique DUFAU (Directrice)